

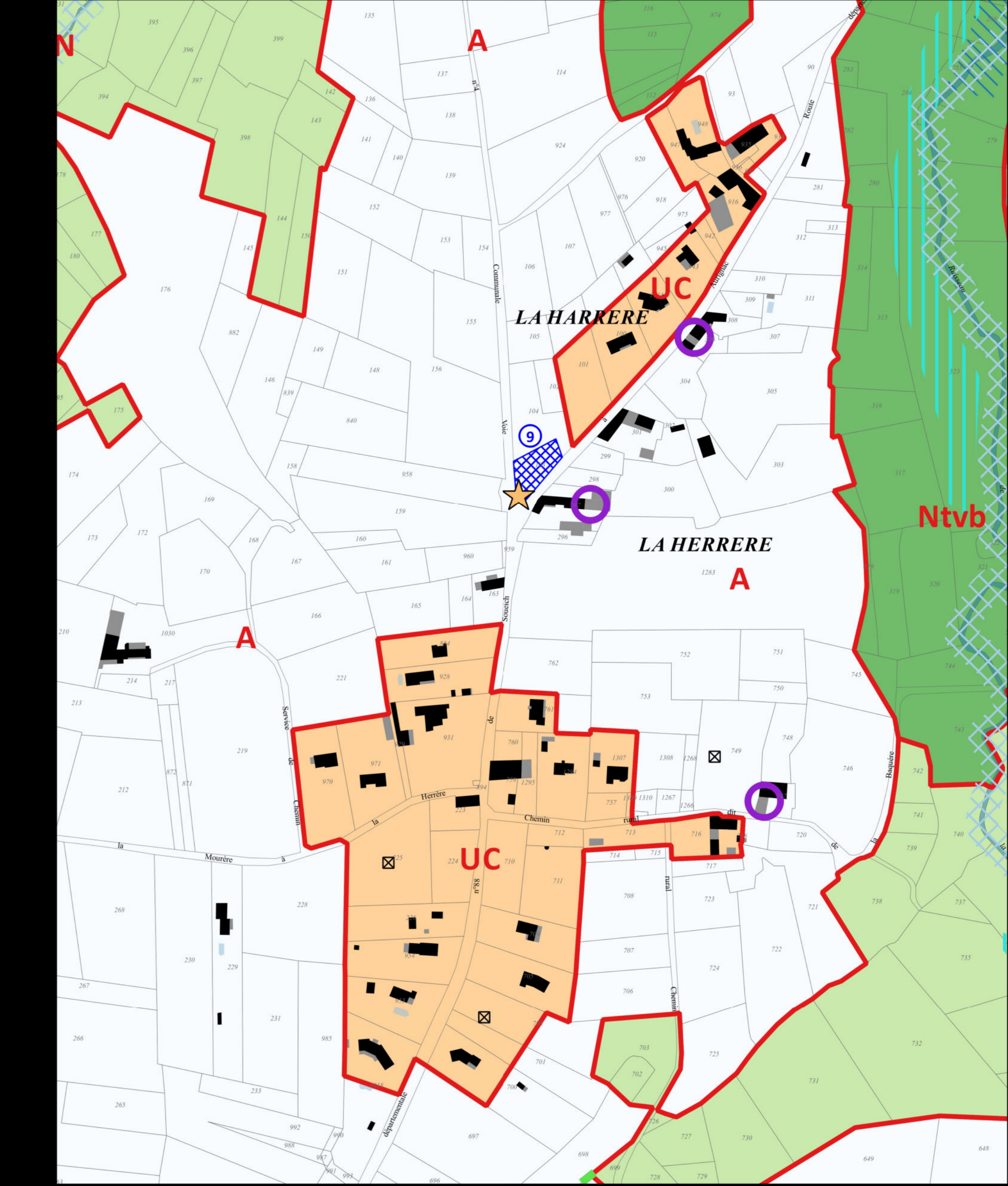
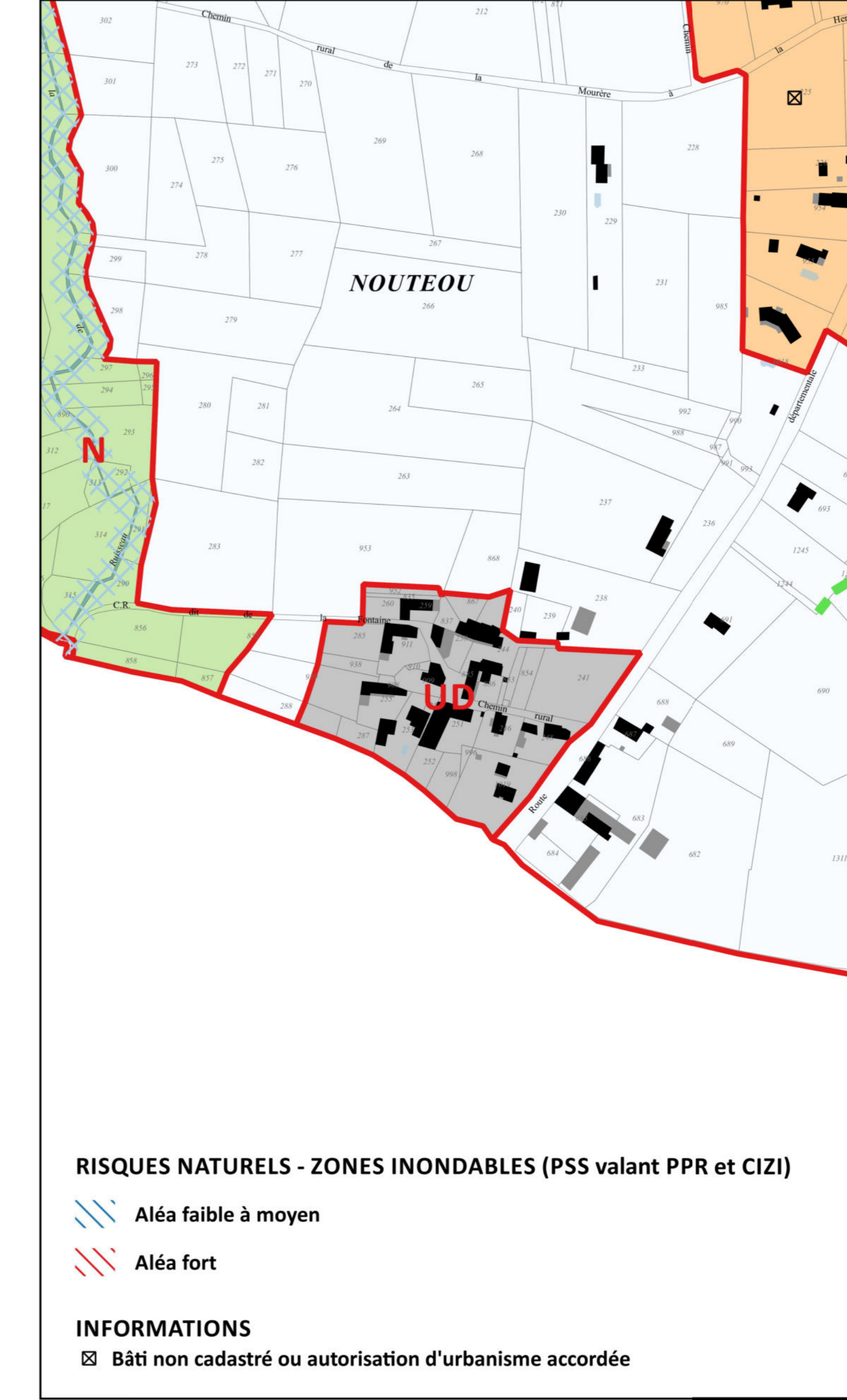
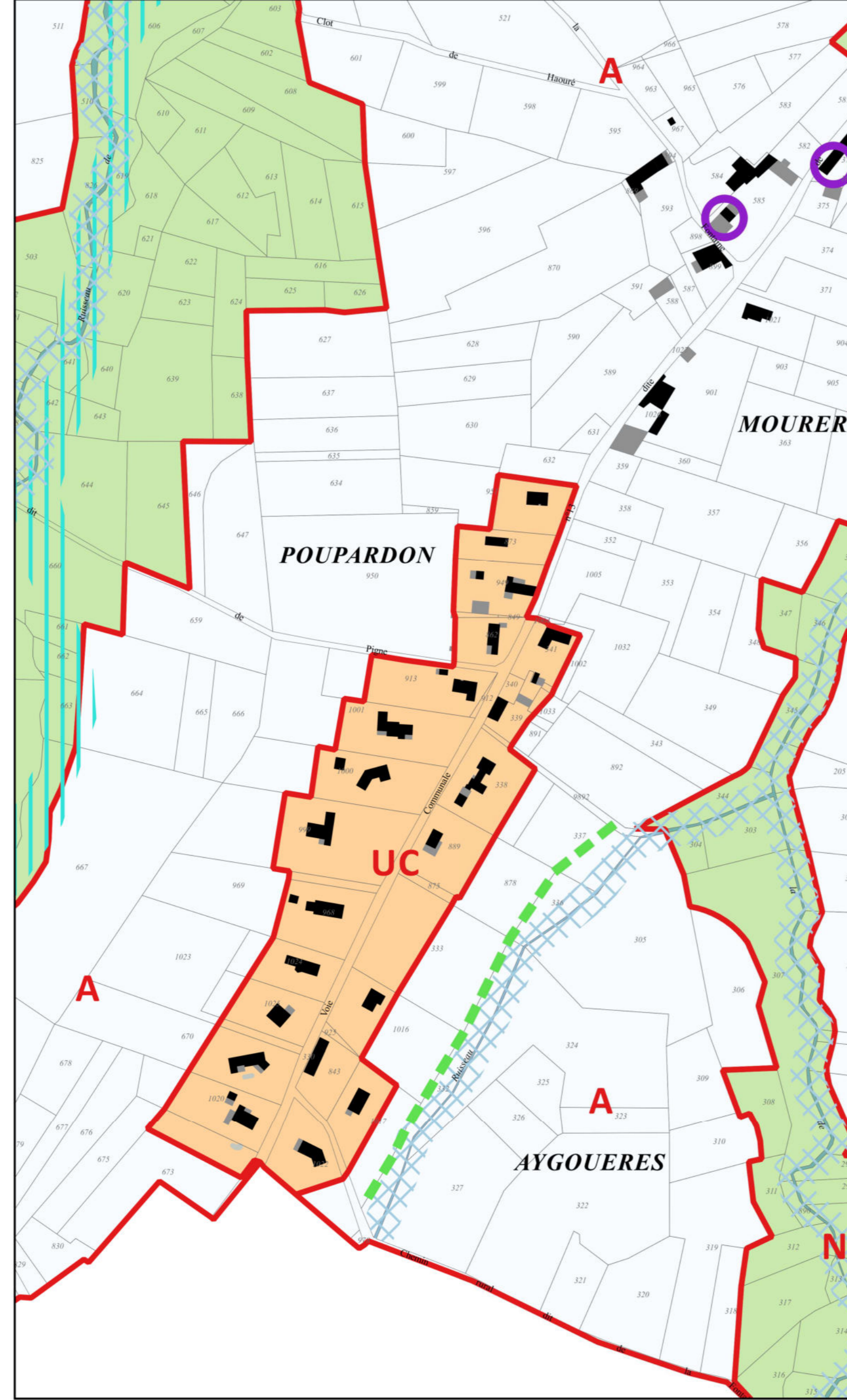
ZONES DU PLU

- UA (coeur de village)
- UB (quartier d'urbanisation récente)
- UBa (quartier d'urbanisation récente)
- UC (hameaux de Rouère, la Herrère et la Mourère)
- UD (hameau historique de Noutéou)
- UEq (secteur d'équipement d'intérêt collectif)
- AUA/AUb/AUc/AUd/AUe (zones à urbaniser ouvertes - phasage prévu)
- AU0 (zone à urbaniser fermée)
- A (zone agricole)
- Atvb (secteur agricole concerné par la Trame Verte et Bleue)
- N (zone naturelle)
- Ntvb (secteur naturel concerné par la Trame Verte et Bleue)
- Nf (secteur de friche industrielle)

PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- Secteur soumis à une OAP au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
- Corridor écologique de plaine à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU
- Périmètre de protection de captage (périmètre de protection immédiate et rapprochée)
- Zone humide identifiée à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU
- Jardin à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU
- Haie à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU
- Alignement d'arbres à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU
- Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU
- Bâtiment remarquable à préserver au titre de l'article L151-19 du CU
- Emplacement Réservé (voir liste ci-contre)

N°	Dénomination	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune de Pointis-Inard
2	Création d'une salle polyvalente et d'espaces publics	Commune de Pointis-Inard
3	Elargissement du chemin de Cassegnolles	Commune de Pointis-Inard
4	Aménagement d'une aire de stationnements pour l'école	Commune de Pointis-Inard
5	Elargissement de la rue des Ecoles	Commune de Pointis-Inard
6	Agrandissement de la cour de l'école	Commune de Pointis-Inard
7	Amorce de la future voie de déviation nord	Commune de Pointis-Inard
8	Amélioration de l'accès et développement des ateliers municipaux	Commune de Pointis-Inard
9	Création d'un espace public valorisant le petit patrimoine protégé	Commune de Pointis-Inard



RISQUES NATURELS - ZONES INONDABLES (PSS valant PPR et CIZI)

- Aléa faible à moyen
- Aléa fort

INFORMATIONS

- Bâti non cadastré ou autorisation d'urbanisme accordée

